

3. a) Le feuillet a été préparé par le personnel de la Commission des prix et des revenus et imprimé par l'imprimerie du gouvernement canadien. b) La facture relative à l'impression n'a pas encore été reçue, mais on estime le prix à environ \$25,000. c) Le 25 mai 1970, environ 3 millions et demi d'exemplaires du feuillet avaient été postés. d) Non. e) La Commission est un département aux fins de la loi sur l'administration financière en vertu du décret C.P. 1969-1294 du 25 juin 1969 et, en tant que département, est autorisée à jouir du privilège d'envoyer par la poste du courrier franc de port, conformément à l'article 17 de la loi sur les postes.

L'ORDINATEUR AU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Question n° 1914—M. Robinson:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est-il équipé d'un dispositif de traitement automatique de l'information et, dans l'affirmative, depuis quand?

2.

	1960-1965	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Équipement acheté	Non disponible	150,110	1,422,000	621,345
Équipement loué	Non disponible	399,008	482,464	899,853	1,229,013	877,206
		549,118	482,464	899,853	2,651,013	1,498,551

3. 1970-1971: location prévue de l'équipement \$744,460.

En ce qui concerne les Douanes et l'Accise: 1. Pour le moment, les Douanes et l'Accise n'ont pas d'équipement de traitement des données. La division des Taxes d'accise a un contrat avec le Centre de calcul I.B.M. en ce qui concerne un service automatisé de distribution de renseignements pour les détenteurs de licence. Ce système fonctionne depuis deux ans et coûte environ dix mille dollars par année.

2. Sans objet.

3. On estime que le coût annuel du service proposé de traitement des données, en fonction du programme prévu, sera: 1970-1971, \$156,000.

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DES FINANCES

Question n° 1918—M. Robinson:

1. Le ministère des Finances utilise-t-il un ordinateur dans ses travaux et, dans l'affirmative, dans quelle mesure?

2. L'ordinateur est-il programmé 24 heures sur 24 et, dans la négative, pour quelles raisons?

[L'hon. M. Basford.]

2. Quel en a été le coût initial?

3. Combien, estime-t-on, coûtera par année le traitement de l'information au Ministère?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui, depuis janvier 1968. 2. Néant, l'équipement est loué. 3. \$152,500.

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Question n° 1916—M. Robinson:

1. Le ministère du Revenu national est-il équipé d'un dispositif de traitement automatique de l'information et, dans l'affirmative, depuis quand?

2. Quel en a été le coût initial?

3. Combien, estime-t-on, coûtera par année le traitement de l'information au Ministère?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre du Revenu national): En ce qui concerne le ministère du Revenu national, Impôt: 1. Oui, depuis 1960.

3. Combien d'heures d'utilisation prévoit-on pour l'ordinateur?

4. Quel a été le coût annuel des services d'information pendant chacune des années 1960 à 1970 inclusivement?

5. Combien de programmes prépare-t-on pour l'ordinateur à l'heure actuelle, et comment chacun d'entre eux influera-t-il sur l'efficacité du Ministère?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Le ministère des Finances utilise un bureau d'informatique selon un système de paiement pour les services utilisés.

2. Les installations d'ordinateur sont accessibles à diverses heures mais ne sont jamais utilisées 24 heures sur 24. Les services sont utilisés en cas de besoin de sorte que les opérations d'ordinateur sont seulement imputées quand les services sont utilisés.

3. L'utilisation est estimée seulement en termes de coût et l'utilisation planifiée en 1970-1971 est estimée à \$60,000.

4. De 1960-1961 à 1966-1967, néant; 1967-1968, \$35,236.54; 1968-1969, \$76,904.20; 1969-1970, \$45,855.65.

5. Aucun.